

## Foire aux questions à l'intention des parents (2020-03-15) Fermeture des écoles liée au COVID-19

Le District scolaire francophone Nord-Est (DSF-NE) présente un document sous forme de questions et réponses pour fournir des renseignements aux parents au sujet de la fermeture des écoles concernant la COVID-19.

Puisque la situation évolue rapidement, cette foire aux questions sera mise à jour sous une base régulière afin de vous tenir informé des nouvelles de dernière heure.

Cette situation est particulière et nous vous rassurons que la santé et sécurité des étudiants est notre priorité numéro un. Nous continuons de collaborer étroitement avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et Santé publique afin de réduire la propagation et la transmission du COVID-19.

### **1) Pourquoi les écoles sont-elles fermées?**

Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé la fermeture des écoles de la province afin de prévenir la transmission et la propagation du COVID-19. Cette fermeture a comme but de ralentir la propagation du virus par l'entremise de mesures d'isolement volontaire et de distanciation sociale. Les experts de la santé sont d'accord que nous devons avoir recours aux ressources nécessaires afin de ralentir le virus et de ce fait, chaque individu doit prendre ces mesures au sérieux.

### **2) Est-ce que les activités d'apprentissages à l'extérieur de l'école, comme les stages et les cours coop, auront encore lieu?**

Toutes les activités qui font partie du programme sont suspendues durant la fermeture des écoles.

### **3) Le tutorat foyer-hôpital se poursuivra-t-il pendant la fermeture ?**

Tous les cours offerts à domicile ou dans des bureaux externes par le DSF-NE seront suspendus pendant la période de fermeture des écoles.

### **4) Est-ce que les services offerts par les membres des équipes Enfants-Jeunes dans le cadre de la Prestation des services intégrés (PSI) seront toujours opérationnels?**

La santé physique et mentale de votre enfant est essentielle. De ce fait, les services offerts par les membres des équipes Enfants-Jeunes continueront d'être accessibles aux élèves durant la fermeture des écoles. Ceci dit, les suivis pourront être faits en personne dans les bureaux EJ de la santé ou par téléphone.

- Équipe Enfants-Jeunes Caraquet: 726-2030
- Équipe Enfants-Jeunes Shippagan: 336-3367
- Équipe Enfants-Jeunes Tracadie: 394-3760
- Équipe Enfants-Jeunes Alnwick: 778-6111
- Équipe Enfants-Jeunes Restigouche: 789-2440
- Équipe Enfants-Jeunes Chaleur: 547-2038

### **5) Est-ce que les services de garde en milieu scolaire sont opérationnels ?**

Seuls les services de garde essentiels sont opérationnels durant la fermeture afin de limiter la propagation et la transmission du COVID-19 tout en assurant l'accessibilité des services aux gens qui en ont le plus besoin.

**6) Les sorties éducatives à l'extérieur de l'école sont-elles annulées ?**

Oui, toutes les sorties éducatives sont annulées pendant la fermeture des écoles. Cette question sera réévaluée au fur et à mesure que la situation progresse.

**7) Les voyages scolaires hors province et internationaux sont-ils annulés ?**

Oui, tous les voyages internationaux sont annulés jusqu'à la fin de l'année. Les voyages hors province sont également annulés jusqu'à nouvel ordre. De plus, l'Agence de la santé publique du Canada recommande aux voyageurs d'éviter tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada.

**9) Est-ce qu'il est possible d'entrer à l'école de mon enfant pour récupérer ses effets personnels ?**

Seules les personnes (parents, tuteurs, tutrices, élèves) qui doivent récupérer des effets personnels indispensables liés à la santé de leur enfant auront accès à l'école (ex: auto-injecteur d'épinéphrine, médicaments oubliés, lunettes, etc.).

De plus, les personnes qui ont voyagé à l'extérieur du pays doivent tout de même respecter la consigne de ne pas se présenter à l'école pour une période de quatorze jours.

**10) Les activités scolaires sont-elles affectées par cette fermeture ? (Sports, théâtre, réunions, etc.)**

Toutes les activités scolaires qui devaient avoir lieu durant la fermeture sont annulées.

**11) Où dois-je aller pour obtenir plus de renseignements concernant la fermeture des écoles ?**

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a ouvert une ligne téléphonique sans frais, au 1-844-288-3888. De plus, consultez la page web [du district](#) pour obtenir les nouvelles de dernière heure.

**12) Existe-t-il des ressources pour nous aider à parler du COVID-19 avec nos enfants ?**

• Oui, ces ressources sont disponibles à cette adresse : <https://www.dsfne.ca/accueil/parents/mieux-etre/covid-19/>

**13) Je vais faire un voyage international avec mes enfants pendant la fermeture. Mes enfants pourront-ils retourner à l'école à notre retour ?**

La période d'exclusion de quatorze jours à la suite d'un voyage international est toujours en vigueur. Votre enfant ne sera pas autorisé de retourner à l'école pendant 14 jours après votre retour au Nouveau-Brunswick. De plus, comme l'indique l'Agence de la santé publique du Canada recommande aux voyageurs d'éviter tous voyages non essentiels à l'extérieur du Canada. Veuillez suivre les recommandations d'autosurveillance de la Santé publique concernant les symptômes et composez le 811 uniquement si vous ou votre enfant présentez des symptômes.